



Indemnité de fin de contrat CDD

Par **pau4424**, le **22/09/2021** à **17:23**

Bonjour,

J'occupe un poste en CDD depuis un an. Celui-ci se termine le 30/09/2021. Mon employeur m'a proposé un renouvellement de mon contrat par un autre CDD, offre que j'ai refusée. J'ai par la suite accepté un CDI dans une autre entreprise. Afin d'éviter de payer la prime de précarité et sachant pertinemment que je partais dans une autre entreprise, mon employeur vient de me proposer un CDI.

Ayant signé un CDI dans une autre entreprise avant son offre de CDI, mais avant la fin de mon contrat, suis-je éligible à demander la prime de précarité ?

Je vous remercie par avance pour vos précieux conseils.

Par **P.M.**, le **22/09/2021** à **17:35**

Bonjour,

C'est l'inconvénient de trop en dire, il faudrait savoir si la proposition de CDI par l'employeur actuel est écrite et qu'il puisse la prouver...

Par **janus2fr**, le **22/09/2021** à **18:54**

[quote]

Ayant signé un CDI dans une autre entreprise avant son offre de CDI, mais avant la fin de mon contrat, suis-je éligible à demander la prime de précarité?

[/quote]

Bonjour,

Si l'employeur peut démontrer qu'il vous a bien proposé un CDI, vous n'aurez pas droit à la prime de précarité si vous le refusez. Peu importe que vous ayez déjà un contrat chez un autre employeur.